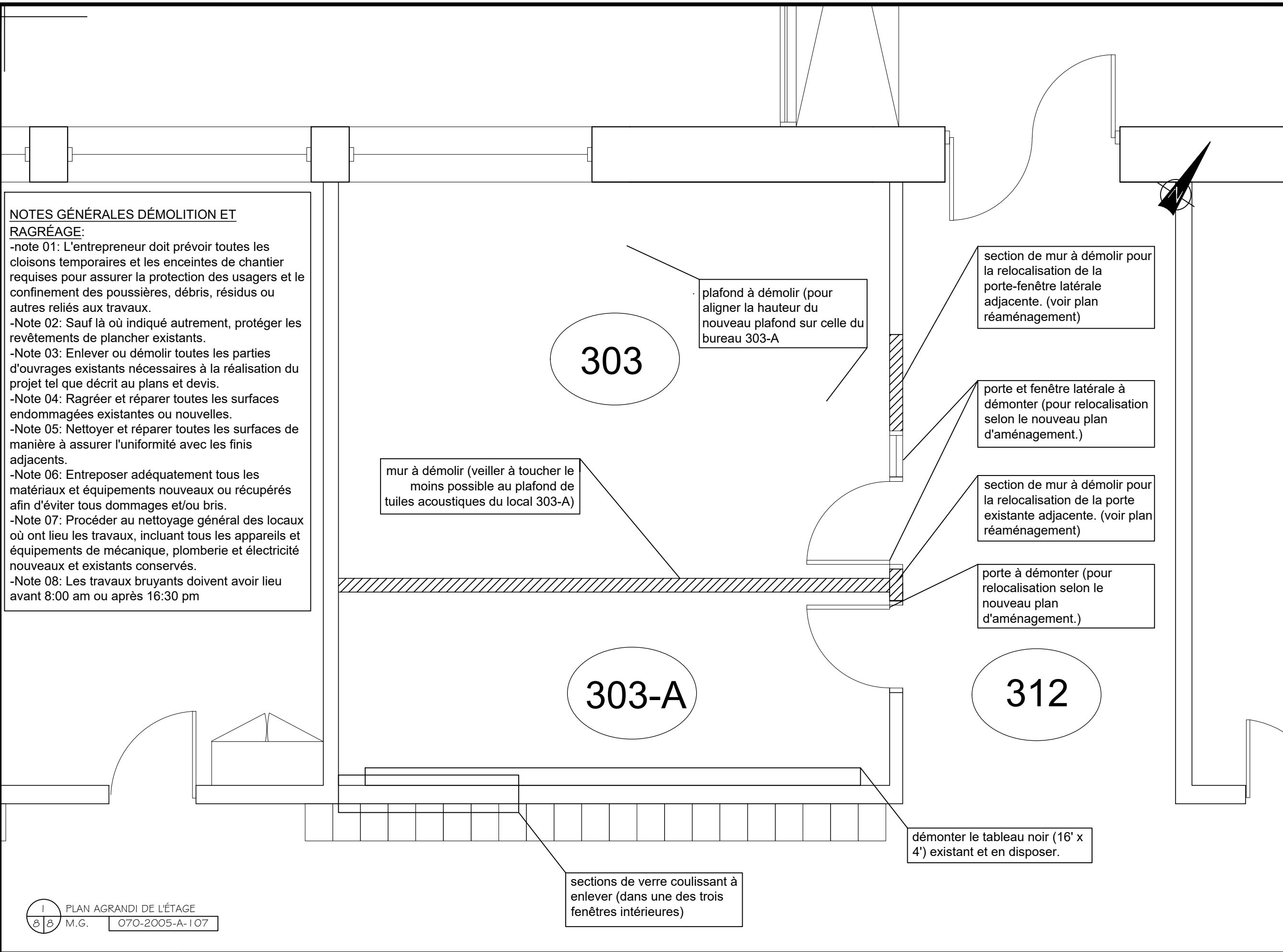


NOTES GÉNÉRALES DÉMOLITION ET RAGRÉAGE:

- note 01: L'entrepreneur doit prévoir toutes les cloisons temporaires et les enceintes de chantier requises pour assurer la protection des usagers et le confinement des poussières, débris, résidus ou autres reliés aux travaux.
- Note 02: Sauf là où indiqué autrement, protéger les revêtements de plancher existants.
- Note 03: Enlever ou démolir toutes les parties d'ouvrages existants nécessaires à la réalisation du projet tel que décrit au plans et devis.
- Note 04: Ragrée et réparer toutes les surfaces endommagées existantes ou nouvelles.
- Note 05: Nettoyer et réparer toutes les surfaces de manière à assurer l'uniformité avec les finis adjacents.
- Note 06: Entreposer adéquatement tous les matériaux et équipements nouveaux ou récupérés afin d'éviter tous dommages et/ou bris.
- Note 07: Procéder au nettoyage général des locaux où ont lieu les travaux, incluant tous les appareils et équipements de mécanique, plomberie et électricité nouveaux et existants conservés.
- Note 08: Les travaux bruyants doivent avoir lieu avant 8:00 am ou après 16:30 pm



303

303-A

312

LEGENDE	
	IDENTIFICATEUR DE LOCAL
	PRÉSENCE D'AMIANTE
	ÉVIER
	FONTAINE

AUTHENTIFICATION

SIGNATURE : _____

DATE : _____

CODES ET SUPERFICIES

CODE BÂTIMENT : _____ 070

CODE BICS : _____ 763B099

SUPERFICIE BRUTE (m²) : _____ 6410 m²

ANNÉE DE CONSTRUCTION

1955

6	MISE À JOUR (CA-MU)	2020-02-14
5	MISE À JOUR	2015-09-28
4	RÉVISION AMIANTE	2014/02/03
3	MISE À JOUR	2010/11/25
2	MISE À JOUR	2008/04/04
7	MISE À JOUR (CA-MU)	2020/08/03
NO.	RÉVISION	DATE

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

TITRE DU PROJET:
PLACE-ÉLÈVE 2022
NOUV. BUR. DIR. ADJ.

TITRE DU DESSIN:
**PLAN DÉMOLITION
PLAN PARTIEL ÉTAGE**

OBJET ET LIEU :
**JEAN-GROU
805, RUE TASSÉ,
SAINT-LAURENT
H4L-1N8**

VERIFIÉ PAR : -	DESSINÉ PAR : B. COUTURIER
CODE BÂTIMENT: 070	# DESSIN: 070-2005-A-107
DATE: 2022-09-01	FEUILLE: REV.:
ÉCHELLE: 1:40	1/4 7

plafond à démolir (pour aligner la hauteur du nouveau plafond sur celle du bureau 303-A)

section de mur à démolir pour la relocalisation de la porte-fenêtre latérale adjacente. (voir plan réaménagement)

porte et fenêtre latérale à démonter (pour relocalisation selon le nouveau plan d'aménagement.)

section de mur à démolir pour la relocalisation de la porte existante adjacente. (voir plan réaménagement)

porte à démonter (pour relocalisation selon le nouveau plan d'aménagement.)

mur à démolir (veiller à toucher le moins possible au plafond de tuiles acoustiques du local 303-A)

démonter le tableau noir (16' x 4') existant et en disposer.

sections de verre coulissant à enlever (dans une des trois fenêtres intérieures)